

Justice française : il vaut mieux s'appeler Mohamed Merah que Nordahl Lelandais...

écrit par Louise Langlois | 20 mars 2018



Que dire de la différence de traitement entre les criminels non-musulmans et les assassins de confession musulmane en France ?

Avec la vague d'attentats islamiques qui a touché la France et toute l'Europe, les Occidentaux ont pris conscience de l'offensive qui est menée sur les territoires européens au nom de l'islam. Plus grave encore, les Occidentaux ont découvert la différence de traitement, par nos élites, entre les criminels non musulmans et les assassins de confession musulmane.

En France, les citoyens ont été saisis d'effroi devant la clémence de nos dirigeants politiques, de nos médias et de nos juges qui refusent de criminaliser les actes barbares des terroristes islamistes. De Salah Abdeslam à Larossi Abdallah en passant par Mohamed Lahouaiej Bouhlel et Jawad Bendaoud, nos élites s'interdisent d'utiliser les mots « *criminels* » ou « *assassins* » pour qualifier les massacres de ces meurtriers du Coran. Plus de 300 personnes sont mortes en France dans ces attentats islamiques qui ont fait également des milliers de

blessés très graves et des handicapés à vie. Les journalistes et les juridictions françaises préfèrent utiliser les termes de « *déséquilibrés* » ou de « *malades* » pour définir les symptômes dont souffriraient ces terroristes qui, dans la majorité des cas, sont placés en hôpitaux psychiatriques ou en cellules d'isolement. On en arrive à une inversion accusatoire, un lavage de cerveau du peuple français contraint d'admettre que ces assassins musulmans seraient en réalité des victimes, notamment de l'islamophobie qui règnerait en France et dans toute l'Europe.

Les situations les plus scandaleuses se produisent comme la relaxe de Jawad Bendaoud, le logeur des terroristes du 13 novembre 2015 dont les empreintes digitales ADN ont été retrouvées sur le scotch ayant servi à la confection des ceintures d'explosifs des terroristes. Le casier judiciaire de Jawad Bendaoud comportait déjà de nombreux délits et un crime à l'encontre d'un adolescent de seize ans assassiné avec un hachoir de boucher. Or, ce dangereux multirécidiviste a été innocenté au mois de février 2018 par la justice française, relaxé dans cette affaire de logement des terroristes des attentats de Paris. Quelques semaines après le verdict, Jawad Bendaoud est interviewé comme une star par les chaînes de télévision françaises et il continue de réaliser ses propres vidéos dans lesquelles il répand son venin et ses calomnies à l'encontre du peuple français. Comme dans ce clip daté du 2 mars 2018 dans lequel Jawad Bendaoud se lance dans un discours paranoïaque et de persécution. Au lieu de se faire discret après sa remise en liberté qui a suscité l'indignation en France, notamment parmi les familles endeuillées dans les attentats, ce dernier multiplie les provocations et se dit « *très énervé* ». Une vidéo qui continue de circuler sur Internet et les réseaux sociaux, sans aucune censure de la part des juges et du gouvernement :

De façon concomitante, les médias nous abreuvent depuis plusieurs mois avec deux affaires criminelles qui impliquent des meurtriers non musulmans. Il s'agit des dossiers de Nordahl Lelandais et de Michel Fourniret, deux criminels en série qui attisent toutes les tensions et qui seront sévèrement punis par les juridictions françaises, à la hauteur des crimes abominables qu'ils ont commis sur le territoire français. Les médias s'empressent de qualifier ces hommes de toutes sortes de superlatifs comme « *monstres* » ou « *tueurs implacables* ».

Notre colère s'exprime aujourd'hui face à ce « *deux poids, deux mesures* », en fonction de la religion des prévenus. Les assassins de confession musulmane bénéficient d'une réelle bienveillance de la part de nos élites, la crainte de l'amalgame et de l'islamophobie faisant parfois basculer le verdict et la position des juges « *islamophiles* » en France. Tous les citoyens devraient être égaux devant la loi, le Code Pénal français ne distinguant pas la spiritualité des individus pour qualifier un acte criminel.

La mansuétude des juges en France, vis-à-vis des délinquants musulmans, frôle aujourd'hui la caricature et la complicité. A tel point que de nombreux justiciables français ne font plus confiance à la justice de leur pays et évoquent un djihad des tribunaux. Or, quand la loi n'est plus appliquée par les autorités judiciaires, c'est la justice privée, celle des hommes, qui peut prendre le relais. Ce qu'a parfaitement expliqué le père d'une victime du Bataclan, au Palais de Justice de Paris, le jour de la relaxe de Jawad Bendaoud.